RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 02427
Numéro SIREN : 820 863 389
Nom ou dénomination : AB STYLE

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2019 sous le numéro de dépôt 14192

Greffe du tribunal de commerce d'Evry

Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 18/09/2019

Numéro de dépôt : 2019/14192

Déposant :

Nom/dénomination : AB STYLE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 820 863 389

N° gestion : 2016 B 02427

Copie certifiée conforme
AP / 19/09/2019 10:15:15
N° de dépôt - 2019/14192 / 820863389

A B STYLE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A ASSOCIEE UNIQUE
AU CAPITAL DE 1.000 EUROS
SIEGE SOCIAL
36 BOULEVARD Aristide Briand
91600 SAVIGNY SUR ORGE

RCS EVRY 820 863 389

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le : 18 SEP. 2019
Numéro: 14192

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU LUNDI DIX JUIN DEUX MILLE DIX NEUF

L'an deux mille dix neuf le lundi dix juin à dix heures. Madame BOS Aline agissant en qualitié d'associée unique de la société AB STYLE a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre **2018.**
Madame BOS Aline, Présidente associée a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé et établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.
L'associée unique est en possession desdocuments suivants :
L'inventaire des valeurs actives et passives de la société
, le bilan, le compte de résultat et l'annexe. De l'exercie clos le 31 décembre **2018**
Le rapport de gestionLe tableau des résultats financiers.
le texte des résolutions proposées.
Les point suivants font l'objet des décisions à prendre par l' associé unique
:
Approbation des compte annuels.
Approbation des conventions règlementees.
Affectation du résultat.
Le texte des résolutions proposées.

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique, connaisance prise du rapport de la présidente, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre **2018.** tels qu'ils ont été établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résuméeq dans ce rapport et donne quitus de sa gestion de présidente

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre **2018** se montant à **13.935** €uros, comme suit :

ORIGINE

Résultat exercice **24.761** euros

AFFECTATION

Dividendes 10.000 euros
Autres Réserves 14.761 euros

B. A

Copie certifiée conforme
AP / 19/09/2019 10:15:15
N° de dépôt - 2019/14192 / 820863389

Le dividende par part s'élèvera ainsi à **10.00** €uros. Le dividende en numéraire sera mise en paiement au siège social à compter de ce jour.
Conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment la Loi de Finances pour 2018, les associés,personnes physiques fiscalement domiciliés en France sont soumis au prélévemeà compter nt forfaitaire unique (PFU) dit « FALT TAX » de 30% regroupant :

- Les prélèvement sociaux de **17.2%** prélevé à la source lors de la distribution de dividendes.
- Le prélèvement relatif à l'impôt sur le revenu de **12.8 %** , sous réserve de dispense si le revenu fiscal de l'avant dernière année est inférieur à 50.000 pour les personnes célibataire et à 75.000 pour les couples soumis à une imposition commune.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social a compter du vingt six juin deux mille dix huit.
En cas de renonciation au prélèvement de 12.8 %, ce dividende sera «éligible à l'abattement de 40 % et soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

.TROISIEME RESOLUTION

Madame BOS Aline n'a perçu aucune rémunération que ce soit au titre de son mandat de Présidente ou que ce soit au titre d'une quelconque fonction au sein de la scociété.
Elle n'a perçu aucune rémunération pour ses fonctions de quelque nature que ce soitqu'au titre au titre des traitements, émoluments et indemnités proprement dits pour l'exercice **2018**.

QURIEME RESOLUTION

L' associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal, pour effectuer ou faire effectuer la formalité de dépôt des comptes annuels au Greffe du Tribunal de Commerce
De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente..

L'ASSOCIEE UNIQUE
Mme BOS Aline.

Certifié conforme.

Copie certifiée conforme
AP / 19/09/2019 10:15:15
N° de dépôt - 2019/14192 / 820863389

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
(2019)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012018** et clos le **31122018** Régime simplifié d'imposition [X] Régime réel normal []

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe [] Si PME innovante [] Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) []

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE JUVISY SUR ORGE NORD EST SUD O
10 AVENUE DE SAVIGNY
91268 JUVISY SUR ORGE CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire :
SAS AB STYLE
LE STYLE CANIN
36 BD ARISTIDE BRIAND

91600 SAVIGNY SUR ORGE

Insp. IFU	N° dossier	N° Siret
		82086338900012

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Autres services personnels
Si vous avez changé d'activité, cochez la case []

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)
- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % ou au taux de 31 % | Bénéfice imposable au taux de 28% | Bénéfice imposable au taux de 15% : 29 130 | Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15% | Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)

Plus-values à long terme imposables au taux de 19% | Autres plus-values imposables au taux de 19% | Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% | Plus-values exonérées art.238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
(cocher la case selon le cas) Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies [] | Jeunes entreprises innovantes [] | Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A [] | Pôle de compétitivité []
Entreprises nouvelles art.44 septies [] | Zones franches d'activité art.44 quaterdecies [] | Autres dispositifs [] | Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies []
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies []
Sociétés d'investissements immobiliers cotées [] | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W [] dans le secteur du logement social, art. 244 quater X []

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 **Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt**
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 **Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.** Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) []

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) []
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? [] Si oui, indication du logiciel utilisé

OGA/OMGA [] Viseur conventionné []

Nom, adresse, téléphone :
- **Professionnel de l'expertise comptable :** SAS SOFIE — 41 Rue Pierre Brossolette 91130 RIS ORANGIS — 01 69 02 77 60
- **Conseil :**
- **CGA/OMGA ou viseur conventionné :**
- **N° d'agrément**

Certifié conforme.

Signature et qualité du déclarant

A savigny sur orge, le 26042019 BOS ALINE presidente

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Les dispositions des articles 34,35 et 36 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès et de rectification auprès de votre service des impôts

Copie certifiée conforme
AP / 19/09/2019 10:15:15
N° de dépôt - 2019/14192 / 820863389

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2019)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice : **SAS AB STYLE** **31122018**

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	10 000
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	10 000

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

B·A

Copie certifiée conforme
AP / 19/09/2019 10:15:15
N° de dépôt - 2019/14192 / 820863389

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2019)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice

SAS AB STYLE

31122018

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	**Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2018,** montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

B.A

Copie certifiée conforme
AP / 19/09/2019 10:15:15
N° de dépôt - 2019/14192 / 820863389

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2019

Désignation de l'entreprise : SAS AB STYLE — LE STYLE CANIN — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 36 BD ARISTIDE BRIAND — 91600 SAVIGNY SUR ORGE

SIRET : 8 2 0 8 6 3 3 8 9 0 0 0 1 2

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 19

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122018 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122017 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	3 173	030 1 345	1 829	1 630
	Immobilisations financières* (1)		040	850	042	850	850
	Total I (5)		044	**4 023**	048 **1 345**	**2 679**	**2 480**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	304	052	304	473
	STOCKS Marchandises *		060	5 732	062	5 732	8 040
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072		074		
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	27 827	086	27 827	12 384
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	**33 863**	098	**33 863**	**20 897**
	Total général (I + II)		110	**37 886**	112 **1 345**	**36 541**	**23 377**

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	100	
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	3 835	
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	**24 761**	**13 935**
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**29 695**	**14 935**
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	6 846	8 443
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**6 846**	**8 443**
	Total général (I + II + III)	180	**36 541**	**23 377**

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	850	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	798
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

B. A

Copie certifiée conforme
AP / 19/09/2019 10:15:15
N° de dépôt - 2019/14192 / 820863389

TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY ESSONNE

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise: SAS AB STYLE — Néant ☐*

			Exercice N clos le 31122018 (1)	Exercice N-1 clos le 31122017 (2)
A - RESULTAT COMPTABLE				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * (dont export et livraisons intracommunautaires 209)	210	11 580	17 322
	Production vendue biens (dont export et livraisons intracommunautaires 215)	214		
	Production vendue services * (dont export et livraisons intracommunautaires 217)	218	42 544	36 652
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222		
	Production immobilisée *	224		
	Subventions d'exploitation reçues	226		
	Autres produits	230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	**54 124**	**53 973**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234	3 027	19 977
	Variation de stock (marchandises) *	236	2 477	(8 513)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238	2 133	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)	242	15 647	24 679
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 : 1 109)	244	1 109	691
	Rémunérations du personnel *	250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)	252		
	Dotations aux amortissements *	254	600	745
	Dotations aux provisions	256		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)	262	1	
	Total des charges d'exploitation (II)	264	**24 994**	**37 579**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	**29 130**	**16 395**
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)	280		
	Produits exceptionnels (IV)	290		
	Charges financières (V)	294		
	Charges exceptionnelles (VI) — Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 ; Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348	300		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306	4 369	2 460
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	**24 761**	**13 935**
B - RESULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	**24 761**	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	4 369	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 ; Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 ; Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989 ; Zone de revitalisation rurales (44. quindecies) 138			
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies) 990 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992			
	Divers* dont ZFA (44 quater-decies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655	350		
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	**29 130**	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables :* dont imputés sur le résultat :			360
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	**29 130**	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

B. A

Copie certifiée conforme
AP / 19/09/2019 10:15:15
N° de dépôt - 2019/14192 / 820863389

TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY ESSONNE

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/0 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018 N° SIRET 820 863 389 00012

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AB STYLE

ADRESSE (voie) LE STYLE CANIN 36 BD ARISTIDE BRIAND

CODE POSTAL 91600 VILLE SAVIGNY SUR ORGE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) ME | Nom patronymique bos | Prénom(s) aline | Nom marital | % de détention 100,00 | Nb de parts ou actions 1 000

Naissance : Date 10081971 | N° département 92 | Commune levallois perret | Pays FRANCE

Adresse : N° 23 | Voie rue de l'aviation | Code postal 91600 | Commune savigny sur orge | Pays FRANCE

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

B.A

Copie certifiée conforme
AP / 19/09/2019 10:15:15
N° de dépôt - 2019/14192 / 820863389

Pour copie certifiée conforme délivrée le 19/09/2019